COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Mr Jean CHARRIER, Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mmes Laurence BRIAND, Chrystelle DRONET, Mr Michel DERBORD, Mme Christiane POUVREAU, Mr Jean-Marc LINO, Mme Marie-Françoise RONDEAU, Mrs Christian BROSSAUD, Didier RICHARD, Jean-Marc AUBRET Mmes Laurence FERRET, Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Yvon PLANTARD, Mmes Armelle MAGOT et Cendrine BARRAL

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Mme Laëtitia PELTIER a donné pouvoir à Mme Armelle MAGOT.

Absents : Mrs Olivier BRANDT, Rémy GARRIOU et Mme Solène AMIANT

Secrétaire de séance : Mme Marie AVERTY.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau récapitulatif des demandes de subventions ou cotisations présentées par les associations et organismes divers, qui ont préalablement été étudiées par la commission finances.
La commission finances propose, pour les associations dont la subvention est calculée selon le nombre de licenciés, d'adhérents ou de participants, d'augmenter la somme de 7,85 € à 8 €.
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- vote telles que détaillées ci-dessous les subventions et participations aux divers associations et organismes pour l'année 2019, et autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les mandatements correspondants, après toutes formalités remplies.

Saint Médard football	1 264 €
Saint Médard basket	632 €
Saint Médard tennis	528 €
Saint Médard karaté	472 €
A.P.E.L. Ecole Sainte Thérèse - Association des parents d'élèves	800 €
Comité des fêtes pour feu d'artifice, plus prise en charge du compteur provisoire	2 500 €
Association "le chemin des papillons"	800 €
Association loisirs animation culture	2 384 €
Cordissimo, association de musique	264 €
Comité FNACA	120 €
Centre communal d'action sociale de Saint Mars de Coutais	3 000 €
ADAR Loire Atlantique	822 €
A.D.M.R. Saint Hilaire de Chaléons	105 €

Associations des restaurants du cœur	250 €
Banque alimentaire de Loire Atlantique	1 000 €
Association des paralysés de France – Nantes	200 €
ADAPEI - section Grand Lieu/Pays de Retz	300 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Machecoul et communes voisines	100 €
Croix rouge	740 €
Association Retz' Agir - insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 315 €
Secours catholique – Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	500 €

ZEM (Zone d'expression musicale) Anim'action
selon devis pour location d'une sono pour "faites de la musique" location sono et sonorisateur
estimation à environ 1 500 €

(Le mandatement sera fait directement à l'entreprise de location)

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire Atlantique	100 €
Comité des œuvres soc. du personnel des synd. de Machecoul et com. assoc.	710 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique	685,76 €
Association des Maires du Pays de Retz	263 €
Association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public de Loire Atl.	205 €
SOS Paysans en difficulté	120 €
Société des historiens du Pays de Retz	132 €
Collectif spectacle en Retz - Saint Hilaire de Chaléons	160 €
Musique et danse en Loire Atlantique (protocole d'accord signé entre l'ADDM et la commune en 2006) pour 2019, *(population municipale au 1er janvier 2019 : 2 630)* par habitant plus adhésion forfaitaire pour l'année	 1,42 € 15,24 €

RESSOURCES HUMAINES

2. Création de poste pour le service périscolaire

Monsieur le Maire expose que suite à la démission d'un agent, et parallèlement à l'augmentation des effectifs en accueil périscolaires, il est proposé de créer un poste, du 18 mars au 5 juillet 2019 afin d'accueillir dans des conditions sécurisées les enfants pendant le temps périscolaire.

Le temps de travail serait de 20 heures 30 / semaines.

Le conseil municipal décide la création du poste.

ENFANCE JEUNESSE

3. Convention de mise à disposition ponctuelle des locaux périscolaires à Anim'Action

Monsieur le Maire expose que l'association Anim'Action a sollicité, pour cause de travaux à Port St Père, la mise à disposition des locaux périscolaires pour une semaine pendant les vacances de printemps.

Un projet de convention a été établi à cette fin.

Le conseil municipal approuve la convention.

INTERCOMMUNALITE

4. Proposition de représentants au futur Conseil de Développement de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi NOTRe (voir l'article 88 loi n° 2015-991 du 7 août 2015) la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique est légalement tenue de créer un Conseil de développement car sa population dépasse les 20 000 habitants.

Les principes du conseil de développement sont les suivants :

- **Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.**
  - composition déterminée par délibération de l'EPCI
  - doit respecter **la parité et refléter la population du territoire** (Loi Egalité, citoyenneté de 2017)
  - ne peuvent être membres, les conseillers communautaires
- Les fonctions de membre sont exercées **à titre bénévole**
- Le Conseil de développement **s'organise librement**

  L'EPCI veille aux conditions du bon exercice de ses missions

Ses missions sont les suivantes :

- Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI
- Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre (saisine et auto-saisine)
- Il établit un rapport d'activité qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI.

La démarche de mise en place se décline en deux phases :

1) **Repérage :** Chaque conseil municipal transmet à la CCSRA, une liste de personnes susceptibles issues de différents secteurs de participer au conseil de développement
2) **Constitution :** Au vu des fiches transmises par les communes, le bureau communautaire s'efforcera de constituer un Conseil de développement conforme aux obligations législatives

Le conseil municipal est invité à réfléchir et à proposer des noms de personnes susceptibles d'être intéressées par la participation au conseil de développement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

5. Proposition de courrier au Conseil Départemental sur la réalisation d'un cheminement doux le long de la chaussée de Bouaye

Monsieur le Maire informe que Nantes Métropole a inscrit dans son plan de déplacement un cheminement doux jusqu'au pont de Bouaye, il propose donc au conseil municipal de rédiger un courrier à l'attention du Président du Conseil Départemental indiquant que la commune de Saint Mars de Coutais est favorable à travailler sur la poursuite de ce cheminement doux jusqu'à Saint Mars.

La séance est levée à 22 h 30.